

## IRCANTEC

Vous touchez la retraite complémentaire de l'Ircantec, vous pouvez demander des aides individuelles par l'action sociale. Le Fonds social de l'Ircantec peut, sous certaines conditions, répondre à une demande d'aide. Vous pouvez consulter les différents types d'aides ou demander un formulaire à partir de votre espace personnel.

Il y a un barème des ressources que vous trouverez sur le site de l'Ircantec.

Pour en savoir plus :

<https://www.ircantec.retraites.fr> ou

<https://www.ircantec.retraites.fr/aides-contacts/retraite>

Le Fonds social de l'Ircantec, peut, **sous certaines conditions**, accorder un prêt à ses retraités. Pour en savoir plus sur [les prêts de l'Ircantec](#) ou [consultez les critères d'attribution](#).

Vous pouvez joindre le Fonds social par téléphone au [02.41.05.25.14](tel:02.41.05.25.14) :